



Charges de scolarité formation professionnelle

Classe Arts de la Scène

Classe Acteur

Le Centre des Arts de la Scène est un établissement associatif et conventionné.

A ce titre vous bénéficiez de conditions tarifaires particulièrement avantageuses : **4 euros de l'heure de cours pour les Classes Professionnelles.**

Vous avez également la possibilité de vous acquitter de vos charges de scolarité de manière mensuelle ou trimestrielle.

Classes Arts de la Scène : Vous suivrez au minimum 20 heures de cours par semaine soit 600 heures sur l'année. **Charges mensuelles :** 278 euros (soit 2500 euros l'année).

Classes Acteur : Vous suivrez au minimum 12 heures de cours par semaine soit 360 heures sur l'année. **Charges mensuelles :** 172 euros (soit 1550 euros l'année).

Les frais d'inscription et d'assurance correspondent à la somme de 50 € pour l'année scolaire.

Possibilité de Financement : En fonction de votre situation personnelle vous pouvez bénéficier d'un financement des organismes suivants : Pôle-emploi, FPC, AFDAS, FONGECIF, AGEFOS, AGEFIP, FNAS...